



A l'attention des participants à la Montée Historique du Maquisard – 14 août 2022

Par ordre de police, il est interdit aux véhicules non-immatriculés de circuler sur la N62 (route Theux – Spa).

En conséquence, les implantations des parcs des remorques et camping-cars ainsi que du parc d'assistance éventuel sont répartis comme suit :

- comme en 2019 (dernière année où la MH du Maquisard a pu s'organiser), le parc d'assistance des voitures IMMATRICULEES sera situé Avenue Reine Astrid, comme indiqué dans l'Annexe A ci-après. **Tout autre stationnement aux abords de la manifestation, le long de la N62, est strictement interdit**, la police n'hésitant pas à faire déplacer les véhicules vers le parc d'assistance ;
- le parc d'assistance des véhicules **NON-IMMATRICULES** sera réparti entre le parking des bus et le parking de l'Ecole d'Agriculture de La Reid (voir Annexe B ci-après).

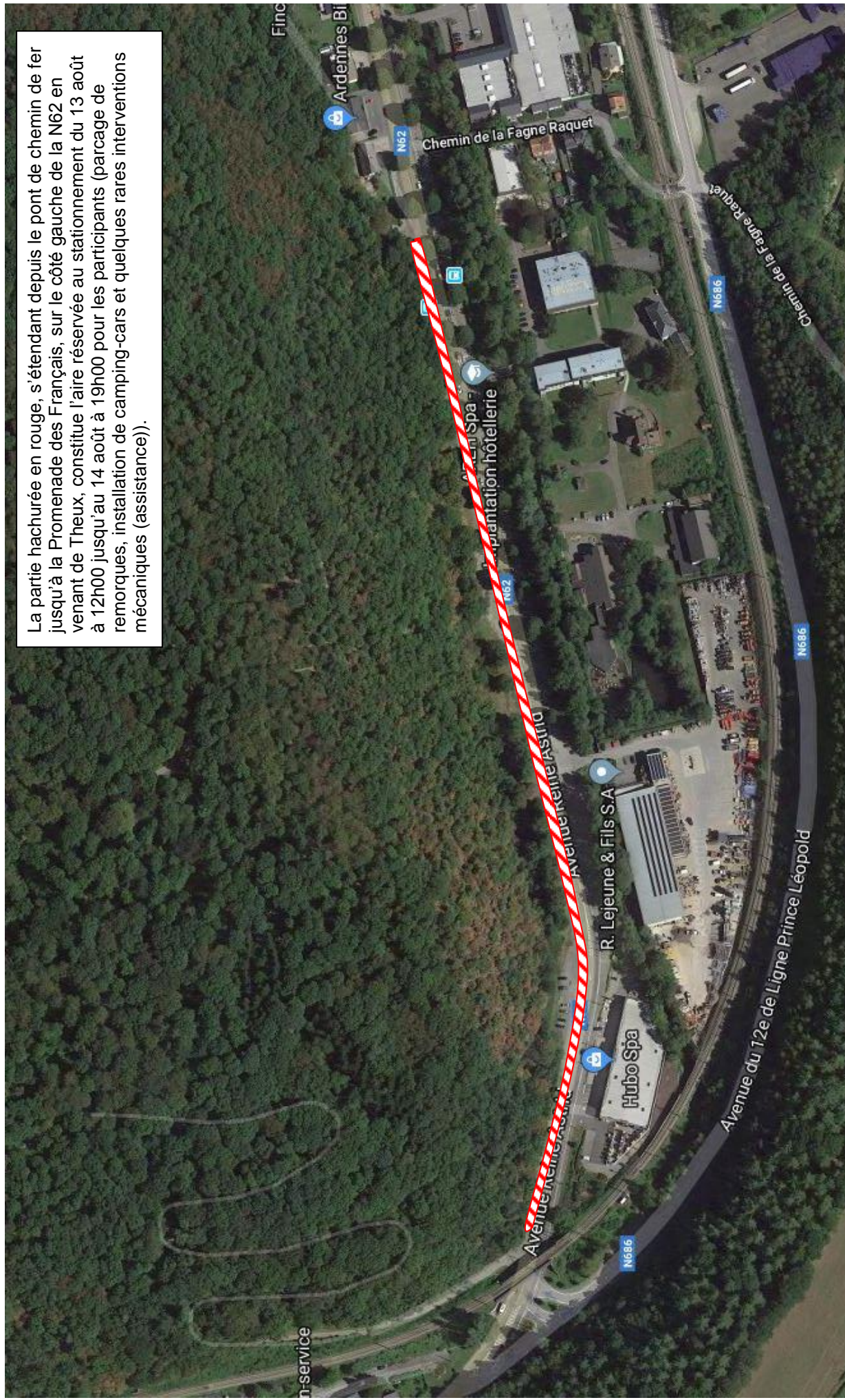
Les concurrents participant à la Montée Historique avec des voitures **NON-IMMATRICULEES** doivent donc accéder au site par le sommet de la côte. Les voitures doivent être déchargées sur le Parc d'attente (parking du Maquisard Inconnu – voir Annexe B), les véhicules tracteurs et les remorques devant être évacuées immédiatement sur le parking des bus ou sur le parking de l'Ecole. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER SA REMORQUE OU SON VEHICULE TRACTEUR SUR LE PARC D'ATTENTE.**

Les pilotes de voitures non-immatriculées, une fois leur voiture déchargée, rejoindront les contrôles administratif et technique en descendant la côte avec leur véhicule. Il est recommandé à ces pilotes d'arriver suffisamment tôt pour pouvoir effectuer toutes ces opérations de manière à ne pas être bloqué au-dessus de la côte par le début de la manifestation.

L'équipe organisatrice compte sur votre coopération pour que ces consignes soient respectées. Il en va de l'avenir de l'organisation elle-même, la coopération avec les forces de police étant indispensable !

Implantation du parc des remorques et camping-cars ainsi que du parc d'assistance éventuel pour les véhicules immatriculés Montée Historique du Maquisard – 14 août 2022

La partie hachurée en rouge, s'étendant depuis le pont de chemin de fer jusqu'à la Promenade des Français, sur le côté gauche de la N62 en venant de Theux, constitue l'aire réservée au stationnement du 13 août à 12h00 jusqu'au 14 août à 19h00 pour les participants (parcage de remorques, installation de camping-cars et quelques rares interventions mécaniques (assistance)).



Implantation du parc des remorques et camping-cars ainsi que du parc d'assistance éventuel pour les véhicules non-immatriculés
Montée Historique du Maquisard – 14 août 2022

